

Dans les cantons romands

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 42

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHÂTEL

APRÈS les élections communales

Comme on le sait, la Neuchâteloise est en possession de tous les droits civiques depuis septembre 1959. Les 23 et 24 mai dernier, elle était appelée pour la deuxième fois à participer aux élections communales (la première fois en mai 1960) dans les soixante-deux communes du canton.

La presse antisuffragiste semble s'être donnée le mot pour minimiser par des chiffres et commentaires fantaisistes, cette expérience féministe faite dans un des trois cantons « pilotes ». Pour leur répondre d'une façon précise, voici les chiffres exacts obtenus à la Chancellerie cantonale.

Electeurs ayant voté : 26 718 (58 %)

Electrices ayant voté : 21 276 (42 %)

Le nombre des femmes élues se répartit comme suit :

18 du Parti socialiste

1 du Parti popiste

52 de parti de droite ou d'entente communale

soit 71 conseillères générales auxquelles il faudra ajouter 15 à 20 suppléantes qui, automatiquement, remplaceront les conseillers communaux nommés à la première séance de l'exercice, ce qui portera le nombre des conseillères à près de 90.

Cinq nouvelles localités ont nommé des femmes dans leur conseil général.

Dans deux communes, c'est une femme qui obtint le plus grand nombre de suffrages.

Si l'on tient compte que neuf femmes sur dix n'ont jamais eu de leçons d'instruction civique, on peut être très satisfait de ces résultats. Ces chiffres, aussi modestes soient-ils, ont modifié complètement le climat du canton. On a l'impression que l'élément féminin, même timidement représenté dans la cité en fait une tribune où tout ce qui concerne la famille peut être librement débattu. Des réalisations — dont nous avons parlé dans notre dernier numéro — ont déjà couronné les interventions de certaines conseillères.

Rappelons que sur le plan cantonal, les femmes sont représentées par six grands conseillers, quatre socialistes, une popiste et une radicale (cette dernière vient d'être assermentée à la session du 8 juin). Là aussi leur voix est entendue :

Une maison cantonale d'accueil pour les jeunes filles est en voie de réalisation.

Un service d'orthophonie pour les enfants déficients par suite de surdité a été accepté par le Grand Conseil pour étude.

En projet : des écoles gardiennes où les enfants pourront faire leurs devoirs avec l'aide de maîtres compétents.

Pour terminer, un souhait : que le droit de vote soit au plus vite accordé aux femmes sur le plan fédéral, car, qu'on le veuille ou non, le suffrage féminin est le complément nécessaire à l'édification de l'état moderne.

M. P.

La liste complète des élus

DISTRICT DE NEUCHÂTEL

- Neuchâtel, 41 membres, syst. prop. Billeter-Oesterlé, Béate, lib. Frey, Tilo, rad. Favre, Lucette, soc. Rosselet, Lucie, soc.
- Saint-Blaise, 41 membres, syst. prop. Marti, Josette, rad. Favre, Marguerite, rad. Eigeldinger, Lilette, soc. Gaffiot, Violette, soc. Robert, Jeanine, lib. Meckenstock, Anne-Claude, lib.
- Thielle-Wavre, 5 membres, syst. maj. Elues à la commission scolaire : Pluss, Daisy et Freymond, Marlyse
- Maurerive, 31 membres, syst. prop. Haussmann, Suzanne, rad. Marendaz, Paulette, soc.
- Lignérites, 15 membres, syst. prop. Schori, Juliette, ind.
- Cressier, 25 membres, syst. prop. Richard, Marie-Louise, rad.

VAUD

A l'Union des femmes de Lausanne

Situation juridique de la femme dans le ménage

« L'ignorance des femmes dans ce domaine est désolante... » ainsi commence M^{me} Antoinette Quinch, avocate, son exposé. Notre droit de famille actuel date de 1912 (rédigé par un féministe, Eugène Huber) ; aujourd'hui dépassé, il présente des lacunes ; une commission fédérale s'occupe de sa révision, mais celle-ci n'est pas pour demain. Les ménages heureux ne s'aperçoivent pas des lacunes des dispositions actuelles, mais pour beaucoup d'autres, elles sont la cause de drames et de difficultés innombrables.

- Le Landeron-Combes, 41 membres, syst. prop. Imer, Germaine, rad. Quillet, Yvonne, lib.
- Pilonnet, Rose-Marie, soc. Baudin, Blanche, chrét. soc.
- Marin-Epagnier, 27 membres, syst. prop. de Meuron, Valérie, lib. Pfeiffer, Jacqueline, lib.
- Cornaux, 15 membres, syst. prop. Schaeffer, Elisabeth, rad. Krenger-Clottu, Germaine, lib.

DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS

La Chaux-de-Fonds, 41 membres, syst. prop. Ramseyer, Suzy, soc. Greub, Marguerite, pop.

DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

Chézard-Saint-Martin, 21 membres, syst. prop. Zahler, Elise, soc. Joris, Maryvonne, soc.

Cernier, 33 membres, syst. prop. Duvoisin, Paulette, soc. Arago, Emma, Renouveau communal Laederach, Astrid, Renouveau communal Frei, Huguette, Renouveau communal

Valangin, 15 membres, syst. prop. Balmer, Berthe-Hélène, ind. pour les intérêts comm. Schertenlieb, Martha, ind. pour les intérêts comm.

Fontanemelon, 27 membres, syst. prop. Glauser-Jelmini, Hélène, lib. (la liste contenant moins de candidats que des sièges obtenus, les libéraux devront encore désigner deux conseillers généraux)

Le Pâquier, 5 membres, syst. maj. Elue à la commission scolaire : Wenger, Suzanne

Villiers, 5 membres, syst. maj. Elues à la commission scolaire : Huguenin, Marcelle, Christen, Agnès, Cuche Hélène

DISTRICT DU VAL DE TRAVERS

Fleurier, 41 membres, syst. prop. Wehren, Suzanne, rad. Presset, Anita, soc.

Convet, 41 membres, syst. prop. Bourquin, Colette, lib. Currat, Suzanne, Renouveau covasson Landry, Charlotte, rad.

Travers, 31 membres, syst. prop. Vaucher-Delacroix, Bertha, rad. Montandon-Hasen, Berthe, lib.

Noiraigue, 15 membres, syst. prop. Montandon, Cécile, rad.

DISTRICT DU LOCLE

Les Brenets, 27 membres, syst. prop. Mathilde, Margot, soc.

DISTRICT DE BODRY

Boudry, 41 membres, syst. prop. Quartier, Hélène, lib. Kopp, Lily, lib.

Auvier, 27 membres, syst. prop. Scuri, Thérèse, soc.

Rochefort, 15 membres, syst. prop. Bastaroli, Charlotte, rad.

Brot-Dessous, 15 membres, syst. maj. Elue à la commission scolaire : Frasse, Simone

Saint-Aubin-Sauges, 35 membres, syst. prop. Colomb, Antoinette, lib. Morf, Mathilde, soc.

Corcelles-Cormondrèche, 41 membres, syst. prop. Rossetti, Alice, rad.

Benignier, Edith, ralliement communal Panighini, Anne-Marie, Ralliement communal

Vaux-sur-Moudon, 15 membres, syst. maj. Berger, Anna Kohmann, Bernadette Perrin, Irène Schenk, Valentine Lambert, Violette

Bevaix, 29 membres, syst. prop. Dubois, Madeleine, lib. Borlioli, Hélène, rad.

Colombier, 41 membres, syst. prop. Hofener, Rose, rad. Kramer, Nelly, rad.

Chatalanat, Marguerite, lib. Dubied, Hélène, soc.

Cortailfond, 41 membres, syst. maj. Nagel, Annette, rad.

Hofer, Germaine, rad. Schild, Marie-Madeleine, soc. Duscher, Yvette, soc.

Peseux, 41 membres, syst. prop. Maillardet, Simone, rad. Henriod, Paulette, lib.

Un grand conseiller de plus ! M^{me} A. Reist a été élue grand conseiller ; elle était suppléante de la liste radicale du collège de La Chaux-de-Fonds.

L'assermement a eu lieu à la session du Grand Conseil du 8 juin.

Nous félicitons vivement M^{me} Reist et tous nos vœux l'accompagnent dans cette importante fonction.

Après les commentaires de M^{me} Fuchs, monitrice à l'Ecole d'études sociales qui avait dirigé le travail et en montra l'utilité pratique pour la formation et le perfectionnement des assistantes sociales d'entreprise, ainsi que pour l'information, M. Quinche, responsable de ces questions chez Nestlé, M^{lle} Thérèse Vallotton, présidente de l'Association professionnelle suisse des assistantes sociales d'entreprise, et d'autres personnes, dont un député, lui-même chef d'entreprise, félicitèrent M^{lle} Aubert d'avoir produit pour tous ceux qui s'intéressent à la question un document de travail de premier ordre.

M^{lle} Cornaz a pu remettre ensuite son diplôme d'assistante sociale à M^{lle} Aubert qui a suivi, en marge de son travail professionnel, le Cours extraordinaire de formation en cours d'emploi organisé par l'Ecole de 1960 à 1963.

(Suite en page 4)

GENÈVE

Activité des femmes députées

Le suffrage féminin a été introduit dans le canton de Genève en mars 1960. En novembre 1961, sur les cent députés, neuf femmes ont été élues au Grand Conseil. Quel a été leur activité au sein du législatif cantonal ? Elles se sont intéressées très activement aux questions politiques. Les nombreuses motions et interpellations présentées au Grand Conseil par des femmes le prouvent. Les représentations féminines ont aussi travaillé très activement dans les commissions.

C'est ainsi que les députées genevoises ont observé qu'il existe trop peu d'emplacements de jeu, d'écoles enfantines et de crèches ; elles ont demandé que la place pour ceux-ci soit réservée dans les quartiers nouveaux qui sont subventionnés par l'état. Elles ont relevé que le service sanitaire était déficient dans les écoles ; le contrôle médical des yeux et des oreilles des enfants n'est pas fait périodiquement, mais seulement au début de la scolarité. Les troubles du langage ne sont pas assez surveillés et l'on manque de spécialistes pour les corriger. Le matériel scolaire fourni gratuitement pour l'enseignement est insuffisant, particulièrement en ce qui concerne le dessin et le matériel expérimental scientifique. Un plus grand nombre de cours de français pour élèves étrangers devraient être organisés. Pour tenir les enfants loin de la rue après la sortie de l'école, des classes d'études surveillées devraient être créées, afin que les enfants puissent faire leurs devoirs scolaires sous surveillance.

Lorsque le rapport du Département de l'instruction publique fut connu dans lequel mention était faite que l'enseignement ménager sera supprimé dans sa forme actuelle, une députée fit remarquer que l'enseignement ménager était nécessaire à la formation des élèves des écoles d'infirmières et des écoles sociales.

Le service social d'entreprise en Suisse romande

A la demande de la Commission d'étude des problèmes sociaux dans les entreprises, M^{lle} Denise Aubert a pris ce sujet pour son travail de diplôme à l'Ecole d'études sociales. Elle était d'autant plus qualifiée pour cette tâche qu'elle a déjà derrière elle plusieurs années d'expérience dans cette branche du service social. Le mardi 3 mars, elle a présenté avec brio à l'Ecole.

M^{lle} Aubert a commencé par une description fouillée de ce qu'était le service social d'entreprise. Qu'il soit organisé dans une usine, un grand magasin ou un service public, il est chargé des problèmes humains posés par le travail et des préoccupations personnelles des employés qui ont une répercussion sur le travail. Il doit en particulier aider les individus ou des groupes (travailleurs étrangers) à s'adapter au travail, aider les cadres à mieux comprendre les besoins du personnel et, d'une façon générale, aider la communauté de travail à mieux fonctionner parce que plus harmonieuse. L'assistante sociale est une conseillère ; elle ne prend pas de décisions, mais est à la disposition de tous ceux qui ont besoin d'elle. Elle ne s'occupe ni de l'embauche ni du renvoi d'employés ; par contre il peut lui arriver de remplir quelques fonctions accessoires (bibliothèque, loisirs, etc.) ce qui a des avantages et des inconvénients.

Les questions de plus débats furent celles de savoir s'il vaut mieux que le service social dépende directement de la direction sur le même plan que le service du personnel ou qu'il fasse partie de ce dernier. M^{lle} Aubert préféra la première formule qui lui semble mieux garantir sa parfaite indépendance et donc la confiance du personnel en son objectivité.

Afin de se rendre compte qui était chargé du service social dans les entreprises de Suisse romande, qu'elles étaient ses tâches et ses responsabilités et comment il faudrait éventuellement améliorer la formation du personnel responsable, M^{lle} Aubert a envoyé des questionnaires à 580 entreprises des cantons romands. Elle a reçu cent trois réponses, soit 17,5 % de réponses, quoique le Grand Conseil se soit distingué en en envoyant 60 %. Ces entreprises étaient de caractère très divers et occupaient de cinquante à plus de deux mille personnes. Seulement vingt avaient un service social dont quarante l'avaient confié à une assistante sociale qualifiée. Ailleurs c'était la direction, le chef du personnel, une équipe de cadres ou l'infirmière qui s'occupaient des problèmes sociaux internes. M^{lle} Aubert a décrit comment ceux-ci peuvent être résolus et le danger que le secret professionnel ne soit pas strictement respecté lorsqu'ils sont traités par une personne non formée à cette tâche. En fait, 45 % des réponses estiment qu'une formation professionnelle adéquate est nécessaire.

C'est aussi une des conclusions de M^{lle} Aubert, ainsi que la nécessité de mieux informer la direction sur les rôles respectifs de l'assistante sociale, de l'infirmière et du médecin par rapport à celui du chef du personnel, car il semble qu'il ne régné pas toujours la clarté souhaitable, la tâche de l'assistante sociale étant essentiellement celle de développer les relations humaines au sein de l'entreprise.

Après les commentaires de M^{me} Fuchs, monitrice à l'Ecole d'études sociales qui avait dirigé le travail et en montra l'utilité pratique pour la formation et le perfectionnement des assistantes sociales d'entreprise, ainsi que pour l'information, M. Quinche, responsable de ces questions chez Nestlé, M^{lle} Thérèse Vallotton, présidente de l'Association professionnelle suisse des assistantes sociales d'entreprise, et d'autres personnes, dont un député, lui-même chef d'entreprise, félicitèrent M^{lle} Aubert d'avoir produit pour tous ceux qui s'intéressent à la question un document de travail de premier ordre.

M^{lle} Cornaz a pu remettre ensuite son diplôme d'assistante sociale à M^{lle} Aubert qui a suivi, en marge de son travail professionnel, le Cours extraordinaire de formation en cours d'emploi organisé par l'Ecole de 1960 à 1963.

On s'est plaint du manque de places dans la prison, où l'on a dû loger dans la même cellule jusqu'à cinq détenus, sans même pouvoir séparer les délinquants primaires des récidivistes, et on a proposé des mesures immédiates pour remédier à cet état de choses.

A l'occasion d'une révision de la loi sur l'organisation de la police, une députée a attiré l'attention sur l'incorporation d'agentes de police dans la brigade de la circulation. Un plus grand nombre d'assistantes de police devraient être engagées pour la police des mœurs et les interrogatoires des mineurs.

Des critiques ont été soulevées dans le domaine des travaux publics : pourquoi des immeubles entourant l'université ont-ils été vendus à des banques, alors que l'université manque si gravement de locaux ? On a demandé également la construction d'un hôpital de dégagement, afin de désencombrer l'hôpital cantonal et la clinique psychiatrique, ainsi que l'agrandissement de la maternité, avec au moins cinquante lits supplémentaires.

Il ressort de toutes ces motions et interpellations que les questions politiques intéressent aussi les femmes.

L. R.

ALVILLE

Un écrivain suisse dont nous avons plus d'une fois présenté les œuvres dans ce journal, vient de s'étendre à Genève.

M^{me} Alix de Watteville est née à Berne, dans le domaine d'Elfenau qu'elle a su si bien évoquer plus tard ; elle a partagé son cœur entre deux patries, la bernoise et la genevoise, car dès ses séjours de jeunesse à Vevey, elle avait acquis parfaitement la langue française et elle avait subi la magie du Léman.

Aussi, plus tard, lorsqu'elle fut devenue veuve, qu'elle put se consacrer aux travaux et aux recherches qui l'intéressaient, elle fixa sa résidence aux portes de Genève, à Coligny. Elle obtint la bourgeoisie de ce canton et elle en était fière, disait-elle. Elle appréciait de pouvoir jouer, en terre romande, de ses droits politiques, car elle avait depuis longtemps revendiqué l'égalité civile des sexes ; fidèle abonnée du « Mouvement féministe », elle était aussi membre de divers groupements féminins qui l'appelaient fréquemment comme conférencière.

L'étude du passé et l'étude de l'âme humaine la passionnaient et elle put satisfaire ses deux vocations. Grâce à ses relations, elle eut accès aux archives d'anciennes familles et ses recherches, ses traductions, le dépouillement d'innombrables documents inédits l'amènent à écrire la série d'ouvrages historiques que nous connaissons : « La Vie en Suisse de SIA la Grande-duchesse Anna Féodorovna de Russie » qui, après avoir quitté son mari, s'installa près de Berne, à Elfenau précisément ; « Récits et dessins d'un gentilhomme suisse, Rodolphe de Luternau », « Un Suisse, officier d'ordonnance de Napoléon, Albert de Watteville », « Anna Eynard-Lullin et l'époque des congrès et des révolutions », une figure genevoise celle-ci, « Elfenau » une étude en allemand du célèbre domaine, ouvrage commandé par le gouvernement bernois, et enfin « Des Cours princiers aux demeures helvétiques », une évocation de l'enfance et de la jeunesse de la grande-duchesse, avec des descriptions de la cour de la Grande-Catherine, de plus modestes cours allemandes et ensuite, la peinture très vivante de nos familles patriciennes au XIX^e siècle, à Bâle, Berne, Zurich, Lausanne, Genève...

Alville, grâce à sa connaissance de nos langues nationales et de nos diverses mentalités cantonales, a pu édifier une œuvre originale et spécifiquement suisse. Dans l'appréciation qu'elle donne des hommes et des événements, elle fait preuve de l'impartialité politique que nous nous flattons de posséder, de sa largeur de vue, de sa générosité, de ses qualités de cœur : elle essaye de faire comprendre le comportement choquant de tel ou tel personnage, elle relève volontiers les rares traits beaux de caractères peu sympathiques. Mais ce qui a charmé les lecteurs romands, c'est l'humour d'Alville. En vraie Bernoise, elle saisit au vol le comique d'une situation, elle esquisse une silhouette prétenueuse — elle, la moins prétentieuse des femmes de lettres — elle émaille ses descriptions de détails malicieusement. Dans la tragique époque de la Révolution et de l'Empire, qu'elle a spécialement étudiée, elle s'est efforcée de noter les heures paisibles ou joyeuses, elle ne se croit pas obligée de rester grave, ses récits entraînent le lecteur, elle communique le goût de vivre, même difficilement. Entre les lignes se dégage la philosophie d'une femme qui a porté sa part de douleurs et qui, loin de s'agrir, a aimé et compris ses frères humains.

A. W.-G.

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

VAUD

(Suite de la page 3)

et son droit de cité à sa femme. Toutefois, la Suisse mariée à un étranger peut garder sa nationalité : en cas de divorce, la femme reprend son nom de jeune fille.

Le mari pourvoit à l'entretien de sa femme et de ses enfants, conformément à son style de vie. Le président du tribunal peut intervenir s'il ne remplit pas ses engagements (protection de l'union conjugale). La femme séparée de biens, fortunée, doit participer aux frais du ménage.

La femme dirige le ménage avec une somme mensuelle fournie par le mari, mais ne peut demander un salaire; même l'argent de poche ne figure pas dans la loi.

Les époux sont égaux pour l'éducation des enfants. Si un enfant est placé, père et mère paient leur part de pension. En cas de désaccord, le père décide. Au décès du père, la mère reçoit la puissance parentale et peut même transmettre sa nationalité aux enfants s'ils résident depuis dix ans en Suisse, avant l'âge de 22 ans.

En principe, c'est le mari qui représente l'union conjugale. La signature de la femme n'est valable que pour les besoins courants du ménage, le mari pouvant la lui refuser en cas d'abus. La femme ne peut exercer une profession qu'avec le consentement (tacite) de son mari qui peut le lui refuser.

Chez nous, le 90 % des couples adopte le régime légal, celui de l'union des biens. Au moment du mariage, ou dans les six mois au plus tard, la femme peut faire reconnaître ses apports devant notaire, une liste avec la valeur des objets est dressée. Cette disposition devrait être obligatoire. Une reconnaissance d'apports tardive est valable pour le mari, mais non en cas de faillite.

Les gains de la femme par un travail extérieur sont également biens réservés. En cas de dissolution du couple (divorce ou décès) le bénéficiaire du mariage revient pour un tiers à la femme et les deux tiers au mari.

Les réformes souhaitées sont la séparation de biens chacun jouissant de ses apports et subvanciant proportionnellement aux besoins du ménage; cela permettrait un partage équitable en cas de dissolution du mariage.

Mme Charles présidente, s'est fait l'interprète de l'auditoire pour féliciter tout particulièrement M^{me} Quinche pour son exposé riche et captivant.

EXPO 64

16e Journée des abstinences suisses, 7 juin 1964

Résumé de la conférence de M. Albert Cottier, directeur, ancien président du Conseil communal de la Ville de Lausanne

Le mouvement abstinent participe à la défense du peuple suisse sur un secteur redevenu plus dangereux, ces dernières années: celui de la défense contre les périls alcooliques. Les effets si heureux qu'a produits la Fédération suisse pour le plan social, sont annulés dans trop de cas par une nouvelle vague d'alcool, avec apéros, whisky, vodka, bière forte, vague déclinée et intensifiée par des campagnes publicitaires monstrueuses, qui visent tout particulièrement la femme et la jeunesse suisse.

Dénoncer ce danger, informer le public, résister à la pression exercée par les meurs de boisson, c'est contribuer à conserver à l'homme suisse sa valeur et sa dignité.

Heureusement, toujours plus nombreux sont ceux qui comprennent que l'ère technologique, la machine, la circulation motorisée exigent d'autres boissons que les alcooliques. On ne peut plus dire qu'il s'alcoolise à petit feu, ne peut plus dire que c'est «son affaire». A l'usine, sur le chantier, au volant, il devient un danger pour autrui, et les conséquences financières de la maladie, de l'accident de l'invalidité sont supportées par les institutions d'assurance et d'assistance, c'est-à-dire par la collectivité.

D'ailleurs, si autrefois beaucoup ont cherché dans l'alcool un bref moment d'euphorie, de gaieté dans une existence pauvre, triste, monotone, la vie moderne a abondamment créé des sources de joies, de détente, de divertissements de meilleur aloi; pensons au tourisme populaire, aux programmes si variés de la radio et de la télévision, aux facilités offertes aux skieurs et à d'autres sports, à l'installation de plages, etc. Et à ces possibilités nouvelles de joies et de plaisirs, l'ère nouvelle a ajouté les loisirs et les vacances dans une mesure jadis inimaginable.

L'abstinence — pensent non sans raisons ses adeptes — est devenue un style de vie conforme à la ligne d'évolution du monde nouveau.

Camp des jeunes filles et des jeunes femmes à Vauxmarcus

Le camp des jeunes filles aura lieu du 18 au 25 juillet. Au programme: «Le progrès: épee à double tranchant», par S. Bonnard, assistante sociale. «La foi est-elle dépassée?», par le professeur Hugues de Rham. «Notre temps au service de Dieu», par le pasteur Balmer, etc. Loisirs et sports permettront à chacun de s'ébattre et de se détendre.

Fédération suisse des femmes protestantes

Groupant quatre-vingt-huit associations, dont une trentaine en Suisse romande, avec un total de 185 000 membres, la Fédération suisse des femmes protestantes a tenu à Lausanne, les 2 et 3 mai, son assemblée générale, sous la présidence de Mme Marguerite de Palézieux (Aubonne). Le travail de la fédération s'étend à l'intérieur du pays comme à l'extérieur; le journal «Evangélique Schweizerfrau» est rédigé par Mlle Senti (Berne); le service d'information pour la Suisse romande, qui est trimestriel, est rédigé par Mlle R. Gampert (Genève). La fédération est représentée par Mme G. Panchaud (Lausanne) dans la commission fédérale d'étude des questions touchant les consommateurs et sera représentée dans la commission pour la défense spirituelle du pays.

La journée mondiale pour les femmes, mais on voudrait qu'y participent les catholiques romaines. La moitié de la collecte faite à cette occasion a permis de créer, à Riisi (Sicile), où travaille le pasteur T. Vinay,

une école maternelle, un atelier pour mécaniciens, un atelier de broderie.

Le service d'entraide spirituelle, a exposé Mme G. Cottier (Genève), distribue des bourses, des subventions, il aide ainsi des femmes d'Asie, d'Amérique du Sud, d'Afrique; Mme Yinda, dont le mari est pasteur à Brazzaville, et qui assistait à la séance de Lausanne, a dit sa gratitude aux femmes protestantes.

S.B.

Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines

Le comité exécutif de l'Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines, élu par le Conseil mondial au Danemark, en octobre 1963, s'est réuni pour la première fois à Crêt-Bérard, dans le canton de Vaud, du 31 mai au 12 juin, sous la présidence de la doctoresse Ena Porter, de Melbourne, Australie. Les membres du comité, venaient de dix-sept pays (Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Egypte, Jamaïque, Japon, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Sierra Leone et Suisse). L'ordre du jour de cette réunion figurait des rapports concernant la formation de cadres en Afrique, le service volontaire international, le programme d'entraide des UCF, et l'extension du mouvement en Amérique latine et la région du Pacifique. Le comité examinera aussi les activités de l'Alliance mondiale dans les domaines de l'éducation et scientifique. Le collaborateur par institutions internationales (ONU, OIT, IUNESCO, la FAO), de l'éducation et de la formation professionnelle des femmes et des jeunes filles, et du service aux réfugiés. Mlle Madeleine Barot, du Conseil œcuménique des Eglises, a entretenu le comité sur les prises de contacts qu'elle a eues avec les femmes chrétiennes en URSS.

Le mardi 9 juin — Journée genevoise — les membres du comité exécutif ont visité l'Exposition nationale. Le cycle de conférences et études s'est terminé le vendredi 12 juin par une réception au Siège de l'Alliance mondiale, 37, quai Wilson, à Genève.

Une pionnière

Mme Louise Bergier-Paschoud, décédée le 16 avril, à Lausanne, à l'âge de 87 ans, a été élève de l'Ecole supérieure de jeunes filles et fut, en 1895, parmi les seize premières bacheliers diplômées par le Gymnase des jeunes filles, alors que l'enseignement durait deux ans avec deux sections, littéraire et scientifique. Très intéressée par l'histoire de l'art, Louise Paschoud décida de s'y consacrer, se rendit à Dresde puis gagna Paris où elle a suivi les cours du Collège de France, de la Sorbonne puis ceux de l'Ecole du Louvre comme élève régulière; au bout de trois ans, en 1901, elle obtint son diplôme, pour lequel elle avait fait une thèse sur un sujet d'art suisse qui lui prit une année de recherches. Mme Bergier a raconté ces événements avec beaucoup d'humour dans le n° 57 du «Bulletin de l'Association des anciennes élèves de l'Ecole supérieure communale».

Reentrée au pays, ce fut alors son mariage avec M. Rodolphe Bergier, les tâches diverses d'une femme de pasteur à Ressenens, à Morges, où elle avait trouvé le temps d'enseigner l'histoire de l'art au gymnase du collège de cette ville; son rêve eut été d'enseigner l'histoire de l'art à Villamont, à une époque où cet enseignement n'existait pas encore. Dans ce domaine, Mme Bergier a fait œuvre de pionnière.

S. B.

Assemblée des déléguées de l'Alliance

Les 14 et 15 mai à eu lieu, à Lausanne, l'Assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses au cours de laquelle l'Alliance a admis la Société de bienfaisance des femmes israéliennes de Lausanne, les femmes de carrières libérales et commerciales de Genève, ainsi que d'autres sociétés.

Une résolution concernant la lutte contre l'alcoolisme — dont nous avons parlé en détail dans notre numéro d'avril — a suscité une vive discussion qui a abouti à l'acceptation d'un texte légèrement modifié.

L'accueil de Mme G. Paschoud, présidente du Centre de liaisons des Associations féminines vaudaises — en quatre langues! — avait été extrêmement chaleureux et vivement applaudi. Les Vaudaises avaient mis tout en œuvre (salle de paroisse de Saint-Jean décorée par les soins des paysannes, cakes confectionnés par les écoles ménagères, distribution de narçaises) pour bien recevoir les déléguées venues de tous les cantons. Après une soirée récréative, une visite guidée à l'Exposition et un banquet, celles-ci s'en sont retournées chez elles enchantées de leur bref séjour dans la capitale vaudoise.

Infirmières et infirmières diplômées

Au Palais de Beaulieu, le 6 mai, s'est tenue l'assemblée annuelle de l'Association suisse des infirmières et infirmières diplômées (ASID), en présence de septante-trois déléguées représentant les onze sections de la société, ainsi qu'un grand nombre d'infirmières et d'infirmiers. Sous la présidence de Mlle Nicole-France Exchaquet, infirmière-conseil au service de la santé publique vaudoise; le rapport annuel évoque les réalisations et les événements les plus importants de l'année écoulée. L'Association a participé à l'élaboration du contrat-type pour le personnel sanitaire diplômé, entré

SITUATION des femmes en Asie

Mme A. Rochedieu ayant pris part, dernièrement, à une conférence internationale, nous lui avons posé quelques questions:

Vous avez, madame, assisté, du 2 au 17 mars, à une conférence internationale à Téhéran? De quoi s'agissait-il exactement?

Oui. Il s'agissait de l'ECAFÉ, une conférence économique régionale de l'ONU pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Le Conseil international des femmes m'avait priée de l'y représenter avec une autre observatrice iranienne, Miss Ahy, parmi d'autres représentantes d'organisations féminines: la Fédération internationale des femmes juristes, l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, l'Alliance internationale des femmes — droits égaux, responsabilités égales.

Des questions concernant les femmes étaient-elles à l'ordre du jour?

Nous nous préoccupons vivement de la situation des femmes dans les pays en voie de développement. A Téhéran, il est vrai, la préparation de la Conférence mondiale de Genève sur le commerce et le développement avait la priorité. Toutefois, les rapports des pays asiatiques participant à l'ECAFÉ nous ont apporté de précieuses informations: les problèmes sociaux ne sont pas partout les mêmes, comme on le croit trop souvent. Ainsi certains pays asiatiques luttent contre une surpopulation envahissante, tandis qu'en Iran, on s'inquiète de la stérilité. Mais partout, pour activer le développement, on reconnaît que les problèmes urgents sont la nécessité de l'alphabétisation, l'éducation des femmes dans le domaine de l'hygiène familiale et de la responsabilité civique.

FRIBOURG

Un nouveau groupement féminin

Dernièrement, à Fribourg, a eu lieu l'assemblée générale de l'Association suisse des détaillants en alimentation (Veledes). A cette occasion, les femmes faisant partie de l'association ont constitué, au sein de Veledes, un groupement féminin. C'est un fait important qui mérite d'être signalé. La fondation de ce groupement, due à l'initiative et au dynamisme de Mme Aldo Martignoni de Fribourg, n'est pas une fantaisie de femmes désireuses de se mettre en évidence, mais elle est l'expression de la volonté des détaillants en alimentation de rester à leur place, vivantes et agissantes dans l'économie du pays.

Ce groupement féminin a pour but d'intensifier et d'améliorer la collaboration des femmes sur le plan professionnel, d'assurer le contact avec les organisations de consommatrices et de permettre la représentation des intérêts professionnels au sein des organisations féminines suisses.

Mme Martignoni, qui a été nommée présidente de ce groupement, dans une brève allocution a souligné le rôle de la femme dans la vie moderne qui ne peut plus se contenter d'être une collaboratrice effacée mais doit s'affirmer pour faire mieux connaître sa profession ainsi que tous les avantages que celle-ci procure à la ménagère, donc à la consommatrice.

Nous souhaitons plus succès à ce nouveau groupement qui certainement sera profitable aussi bien au commerce privé qu'aux ménagères dont il connaît les besoins et les soucis.

G. V.

en vigueur en juin 1963, ainsi qu'à la création de la caisse de prévoyance sociale de la Voska, œuvre qui offre aux membres de l'ASID de nouvelles possibilités avantageuses pour leur retraite. De plus, l'Association a constitué un fonds de protection juridique et a mis au point un règlement sur la protection rituelle de ses membres.

La formation et le perfectionnement professionnels sont parmi ses principales préoccupations. Un peu partout en Suisse, les sections de l'ASID ont organisé des cours de perfectionnement, tous très bien fréquentés.

La pénurie du personnel soignant, en dépit des écoles d'infirmières au complet, est l'un des soucis majeurs de l'Association. La propagande pour le recrutement lui tient très à cœur. D'autres problèmes se posent, dus au nombre croissant de nouvelles catégories de personnel soignant et à la dispersion des fonctions dans le domaine des soins infirmiers. Seule une collaboration étroite entre les groupes et les organismes intéressés permettra de résoudre ces questions.

Votre voyage vous a-t-il fourni des preuves de ces affirmations?

Certes, j'ai vu l'immensité des tâches à accomplir. A Téhéran, de nombreux contacts avec des responsables iraniennes m'ont révélé l'obstruction aux réformes urgentes par les éléments conservateurs, par exemple contre la décision prise en mars 1963 de permettre enfin aux femmes d'user de leurs droits électoraux constitutionnels. En Iran toujours, des équipes de femmes évoluées et responsables s'occupent d'arracher-pied à éduquer les masses féminines pour qu'elles comprennent par quelle phase de modernisation accélérée passe leur pays, pour qu'elles y collaborent activement et de tout cœur.

Mais j'ai été fortement impressionnée par l'esprit de service qui animait les représentantes des pays asiatiques à l'ECAFÉ. Tous désirent ardemment améliorer les conditions de vie des immenses populations qui dépendent de l'aide qu'on leur apporte. Le chrétien occidental doit reconnaître avec respect la somme énorme d'énergie et de dévouement qui est dépensée dans ce but. Ces hommes ne se bornent pas à attendre les secours de pays plus privilégiés, ils s'aident eux-mêmes.

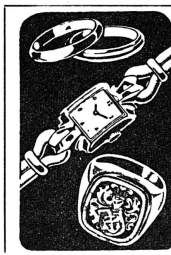


Une salle de bains
1 m²

pour week-end, chalets,
studios, chambres, etc.

B. Petzold

17, rue de la Servette
Téléphone 33 80 30 - Genève



Léon Smulovic

● HORLOGERIE
● BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

FRAISSE & C^o

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins:
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Michel-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine:
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



VOYAGES ET VACANCES

gratuits en collectionnant
les bons de garantie des

Pâtes de Rolle



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction: E. PIOTET

● FORMATION
de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● PREPARATION
au diplôme intercantonal
de française

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous